

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COURSEULLES SUR MER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 2022

PROCES-VERBAL AFFICHAGE

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de Courseulles sur Mer, se sont réunis à 11 H 00 dans la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 16 décembre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>	<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES :</u>
	PHILIPPEAUX Anne-Marie
VAN VEEN Anne-Marie	
NICAISE Francis	
	DOUIS Christelle
	GERNIER François
	BESNOUIN Béatrice
	LEMOINE Marc
	KLEFFERT Françoise
	MANCEL Gisèle
	AUDOUARD Fabienne
	HECQUET Françoise
	VIVIER Isabelle
Mme DAVID Christine	
	FERAY Agnès
	MONTIER Jean
	CHENEGRIN Christelle

Madame La Vice-Présidente indique que 8 membres du conseil d'administration étaient présents lors du dernier conseil d'administration le 15 décembre 2022, le quorum n'étant pas atteint la séance a été ajournée. C'est pourquoi, les règles du quorum sont assouplies pour cette séance. Quelque soit le nombre d'administrateurs présents, les membres du conseil d'administration peuvent délibérer sur l'ensemble des affaires inscrites à l'ordre du jour.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Delphine LODS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

► **Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2022**

Les membres du conseil d'administration **APPROUVE à l'UNANIMITE** le procès-verbal relatif au Conseil d'administration du 19 octobre 2022.

► **Point n° 1 : Autorisation de mandatement**

Madame VAN VEEN rappelle que conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget du C.C.A.S. n'a pas été adopté

avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget

- de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

BUDGET DU C.C.A.S.				
Chapitre	Article	Fonction	Montant	Affectation
16	165	01	1 300 €	Dépôt et cautionnement
20	203	01	1 275 €	Frais d'études, recherche, développement
21	2135	020	900 €	Installations générales, agencements
21	2138	020	300 €	Autres constructions
21	2183	020	230 €	Matériel de bureau et informatique
21	2184	020	935 €	Mobilier
21	2188	020	1 800 €	Autres immobilisations corporelles
23	2313	020	18 000€	Constructions

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront tous engagés avant le vote du budget primitif 2023.

Ce montant de 24 740 € correspond à la limite supérieure que le C.C.A.S. pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 1612-1 qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Considérant que dans l'attente du vote du budget primitif 2023, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Les membres du conseil d'administration **APPROUVE à l'UNANIMITE** l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2023 selon l'état ci-dessus.

► Point n° 2 : Convention pluriannuelle portant sur les modalités d'affectation des moyens aux services d'aide et d'accompagnement à domicile pour le tutorat

Depuis deux ans, le service d'aide à domicile a mis en place une action de tutorat pour les nouveaux agents recrutés ainsi que pour les stagiaires de la formation professionnelle. Un binôme est mis en

place avec un agent titulaire et la personne arrivant dans le service pour assurer le rôle de facilitateur dans la transmission des savoir-faire de la collectivité.

Le département du Calvados propose d'accompagner les services d'aide à domicile dans la professionnalisation des intervenants afin de réduire le turnover dans les services ainsi que la transmission des savoir-faire et des pratiques. Les objectifs sont multiples : améliorer la qualité des prestations servies et mieux répondre aux besoins des personnes vivant à domicile.

Pour développer le tutorat des nouveaux recrutés, des stagiaires en formation professionnelle au sein du SAAD, le département a décidé, d'une part, de participer au salaire de suppléance du tuteur, et d'autre part, de prendre en charge la formation au tutorat de ce dernier. Celui-ci s'engage à participer à la prise en charge du salaire de remplacement du tuteur à hauteur de 15 euros net de l'heure. Cette aide est limitée à 21 heures, soit l'équivalent de trois jours d'accompagnement. Des sessions de formation au tutorat à destination des futurs tuteurs afin de leur permettre d'acquérir des outils et de la méthodologie seront également proposées par le département.

VU la loi n° 2015-992 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
VU le Décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
Vu la convention pour la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide à Domicile (SAAD) signée entre le Département et la CNSA en date du 22 juillet 2021 ;

Les membres du conseil d'administration **APPROUVE à l'UNANIMITE** la signature de la convention avec le Conseil Départemental du Calvados portant sur les modalités d'affectation des moyens aux SAAD pour le tutorat (convention en annexe).

Point n°3 – Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS au titre de l'article L.2122-22 du CGCT ne donnant pas lieu à débat

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil d'Administration a délégué au Président, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Présidente doit rendre compte à chaque séance du Conseil d'administration des décisions qu'elle a été amenée à prendre à ce titre.

N° acte	Date de l'acte	Objet	Incidence financière
D2022-008	03/10/2022	Remplacement d'un médaillon téléassistance pour l'appartement 210 à la résidence autonomie les Roses de France suite à l'état des lieux de sortie. Emission d'un titre de recettes envers Maître COLIN en charge de la succession d'un montant de 209.88 € suite au remplacement d'un médaillon	
D2022-009	03/10/2022	Remplacement d'une clé, un badge et une clé boîte aux lettres pour Mme GIRARDIN Cécile, appartement 106 à la résidence autonomie les Roses de France, 21 rue Pierre Villey, Courseulles sur Mer suite à la déclaration de perte.	

D2022-010	19/10/2022	Fourniture de coffrets et de chocolats pour les seniors pour les fêtes de fin d'année 2022. Attribution du marché à la Société LES DELICES DU PARC, dont l'offre ressort de l'analyse comme étant économiquement la plus avantageuse.	montant total estimatif de 7626 € Toutes Taxes Comprises
-----------	------------	---	---

Point n°4- Examen des dossiers de secours

Madame VAN VEEN présente trois demandes de secours.

Point n°5- Communication diverses

Cadeau naissance :

La cérémonie de remise de cadeau naissance 2022 a eu lieu le samedi 10 décembre à 11h00. Neuf familles ont reçu un cadeau pour le nouveau-né et un chèque cadeau « naissance » d'une valeur de 20 €.

Chèque seniors et colis :

Le CCAS propose d'offrir aux seniors, un bon d'une valeur faciale de 25 €, à utiliser dans le cadre d'un repas à prendre dans l'un des restaurantsourseullais partenaire. Ceux-ci sont valables du 21 novembre 2022 au 30 juin 2023 auprès de 20 restaurateurs partenaires.

Parallèlement, comme chaque année, des colis sont distribués aux personnes de 65 ans et plus ne souhaitant pas ou ne pouvant pas se déplacer.

Cette année, 952 chèques ont été distribués. 409 personnes se sont inscrites pour recevoir un colis. La distribution des colis a eu lieu le 12 et 13 décembre.

Bilan activité 3^{ème} trimestre Centre social- France Service

Pour la période du mois de Juillet, Août, Septembre 2022, l'Espace France Service a reçu 2650 personnes et réalisé 2961 actions.

Répartition géographique des usager de l'Espace France Service

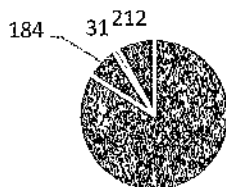
Ce sont les habitants de Courseulles sur Mer qui utilisent en grande majorité l'Espace France Service, ils représentent 84% des personnes venant au centre social.

8% viennent des autres communes de la communauté de commune Cœur de Nacre.

7% viennent de communes dans le Calvados.

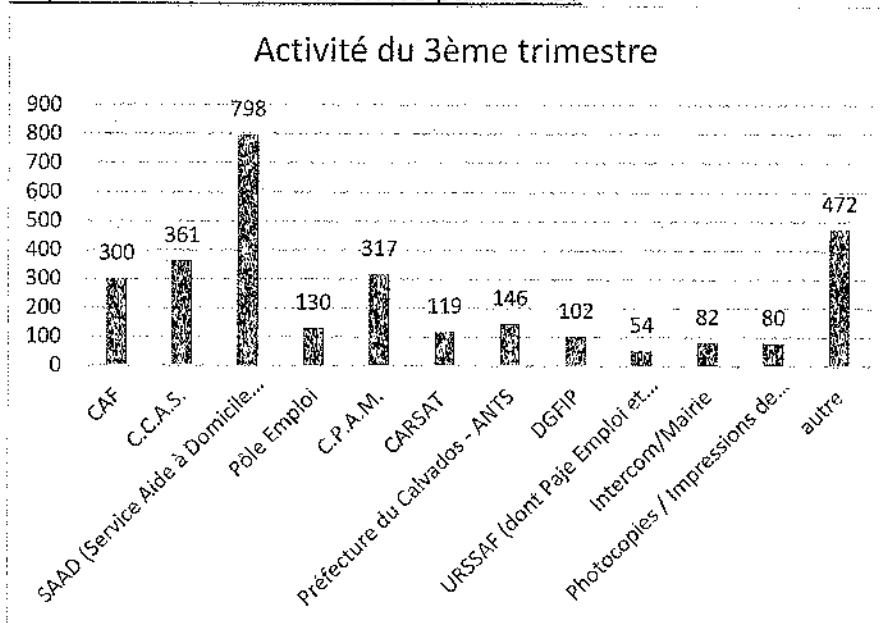
Les usagers n'habitant pas le Calvados représentent quant à eux 1%.

Répartition géographique des usagers de l'Espace France Service



- Personnes habitant la commune du PI14
- Nombre de personnes hors Intercom ou CDC
- Nombre de personnes hors Calvados
- personne de l'intercommunalité

Répartition de l'activité selon les partenaires



Parmi les 2961 actions :

798 concernent le SAAD, soit 27%

361 concernent le CCAS, soit 12.2%

300 concernent la CAF, soit 10.1%

317 concernent la CPAM, soit 10.7%

146 concernent une démarche ANTS (Agence Nationale des Titre Sécurisé : permis de conduire carte grise et papier d'identité), soit 5%

130 concernent Pôle Emploi, soit 4.4%

119 concernent CARSAT, soit 4%

102 concernent la DGFIP, soit 3.4%

82 concernent la Mairie ou l'Intercommunalité, soit 2.8%

80 concernent des photocopies ou des scans, soit 2.7%

54 concernent l'URSAF, 1.8%

Les modalités d'accueil



L'accueil téléphonique est une part importante de l'activité de l'espace France Service, que ce soit pour la prise de rendez-vous, donner des renseignements sur les différents partenaires. Beaucoup de ces appels concernent le SAAD et les plannings des aides à domicile pour les bénéficiaires.

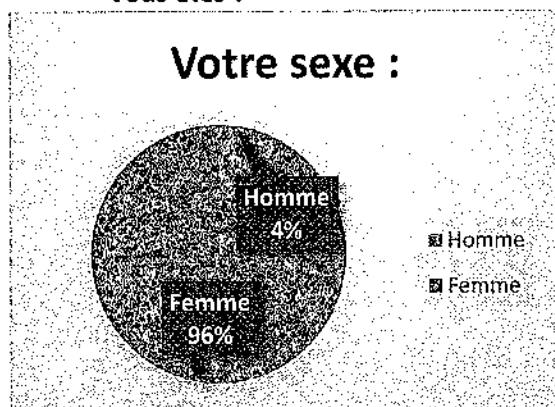
Pendant la période estivale, les départs en vacances des aides à domicile ont entraîné de nombreuses modifications d'emploi de temps. L'équipe administrative du SAAD a pu être au complet qu'à partir du 25 Août, d'où le nombre d'appel et d'action SAAD conséquent pour ce trimestre. Le 8 Août, un nouvel agent France Service a pris ses fonctions. Les créneaux horaires pour la prise de rendez-vous sont plus nombreux.

Résidence les Roses de France : réponses au questionnaire de satisfaction 2022

Parmi les 36 locataires de la résidence autonomie les Roses de France, 64% d'entre eux ont répondu à l'enquête de satisfaction. Les participants n'ont pas répondu à l'intégralité des questions, c'est pourquoi, les résultats affichés correspondent uniquement aux réponses données.

VOUS CONNAITRE

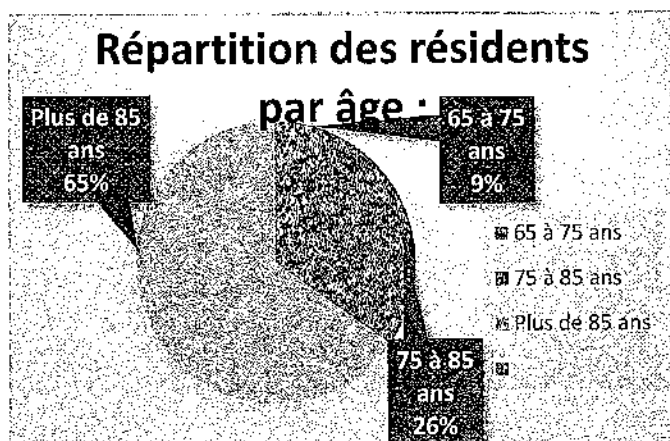
Vous êtes ?



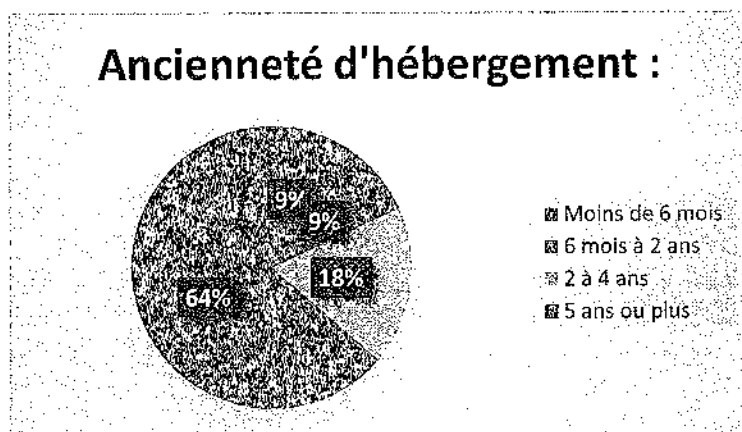
96% des résidents ayant répondu au questionnaire sont des femmes et seulement 4% sont des hommes.

Dans quelle tranche d'âge vous trouvez-vous ?

65% des résidents sont âgés de plus de 85 ans, 26% ont entre 75 à 85 ans et 9% ont entre 65 et 75 ans.

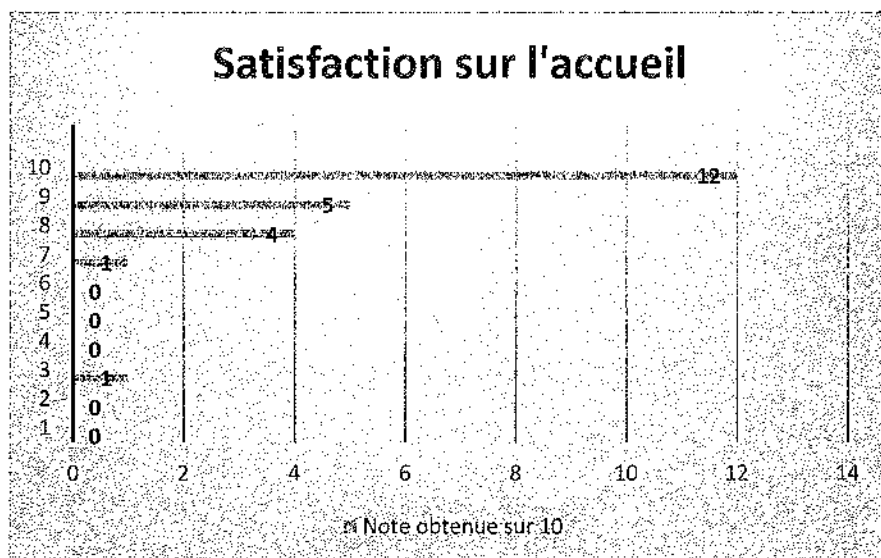


Depuis combien de temps êtes-vous résident dans cette résidence ?



64% des répondants habitent dans la résidence depuis plus de cinq ans, 18% y habitent depuis deux à quatre ans, 9% y habitent depuis six mois à deux ans et 9% y habitent depuis moins de six mois.

VOTRE ACCUEIL ET RESSENTI PERSONNEL



De manière générale, l'établissement répond-il à vos attentes ?

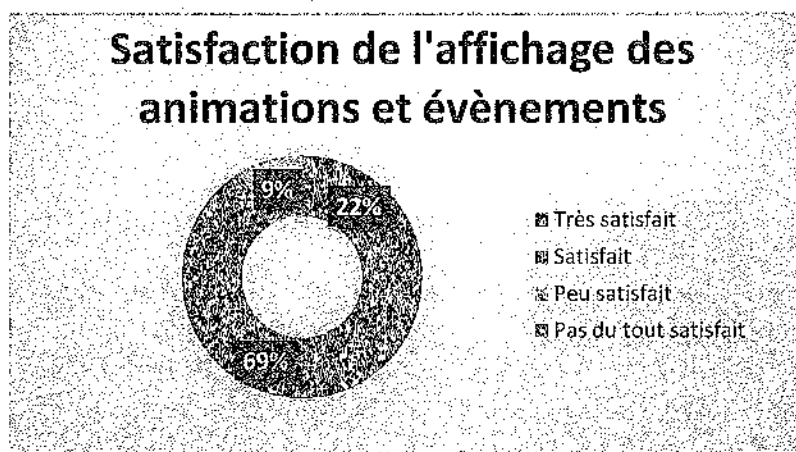
La résidence correspond aux attentes de ses locataires à 95%

Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant la plus mauvaise note et 10 la meilleure, quelle est votre satisfaction concernant l'accueil ?

Voir tableau : Degré de satisfaction (à gauche).

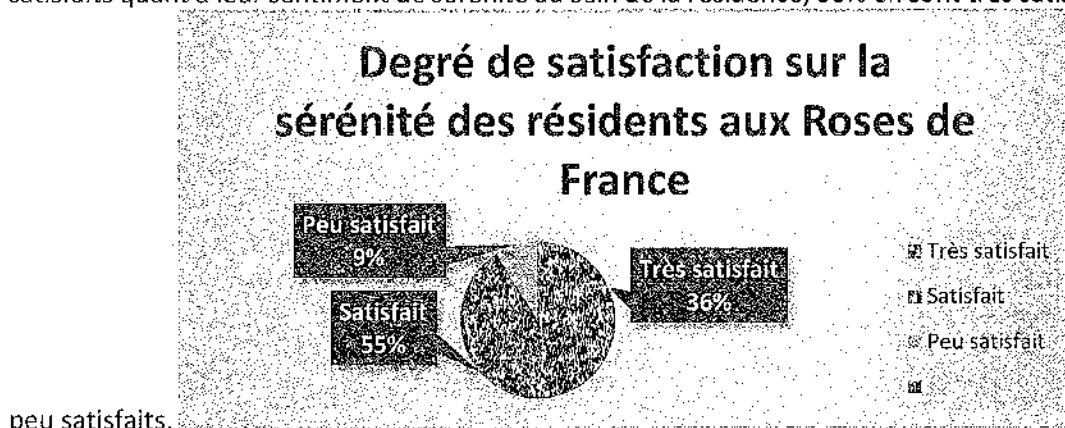
L'affichage des animations et des événements vous satisfait-elle ?

69% des résidents sont satisfaits de l'affichage des animations et des événements au sein de la résidence, 22% en sont très satisfaits et 9% en sont peu satisfaits.



Les agents au sein de la résidence sont-ils à votre écoute ? Quel est votre degré de satisfaction concernant votre sérénité aux Roses de France ?

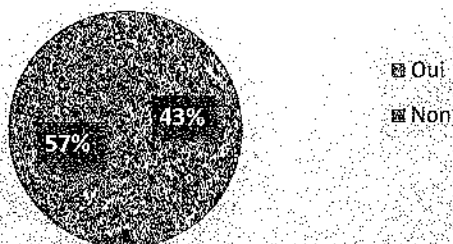
L'intégralité des résidents estiment que les agents sont à leur écoute. De plus, 55% des locataires sont satisfaits quant à leur sentiment de sérénité au sein de la résidence, 36% en sont très satisfaits et 9% en sont



peu satisfaits.

PRESTATIONS ET SERVICES

Fréquentation du service lingerie

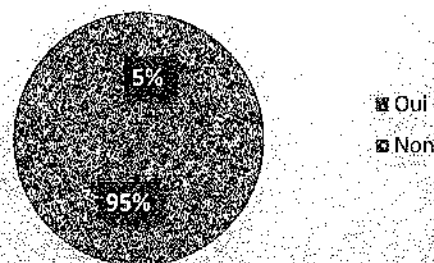


Utilisez-vous la prestation de
lingerie (machine à laver/sèche-linge) ?
43% des répondants utilisent
le service lingerie.

Utilisez-vous le WIFI accessible dans
l'enceinte de l'établissement ?

Seulement 5% des répondants se
servent de l'accès au WIFI.

Utilisation du WIFI

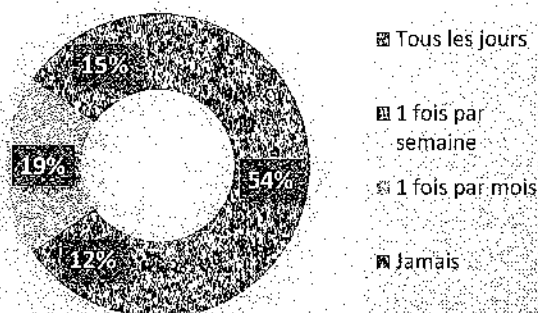


Utilisez-vous la salle des parties communes au sein de la résidence ? Quel est votre niveau de satisfaction
des espaces au sein des parties communes ?

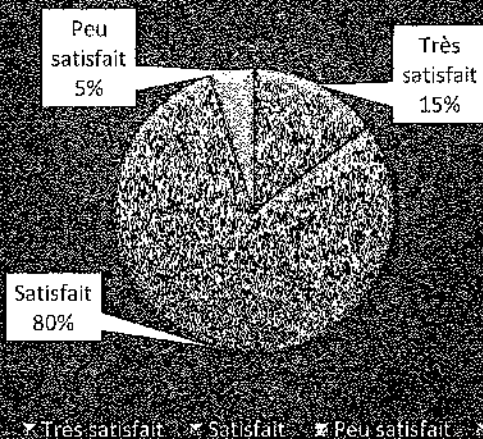
54% des résidents utilisent la salle des parties communes chaque jour, 19% y vont une fois par mois, 15% n'y
vont jamais et 12% y vont une fois par semaine.

De plus, 80% des locataires sont satisfaits des espaces au sein des parties communes, 15% en sont très
satisfaits et 5% en sont peu satisfaits.

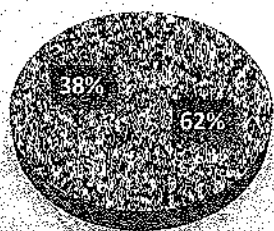
Fréquentation des parties communes



Niveau de satisfaction des parties communes



Connaissance de l'utilité du Conseil de Vie Sociale



■ Oui
■ Non

Connaissez-vous l'utilité du Conseil de Vie Sociale ? Si non, souhaitez-vous en être informé ?

62% des répondants disent connaître l'utilité du Conseil de Vie Sociale.

Parmi les 38% des résidents ne connaissant pas le Conseil de Vie Sociale, 71% d'entre eux aimerait en être informé.

VOTRE LOGEMENT

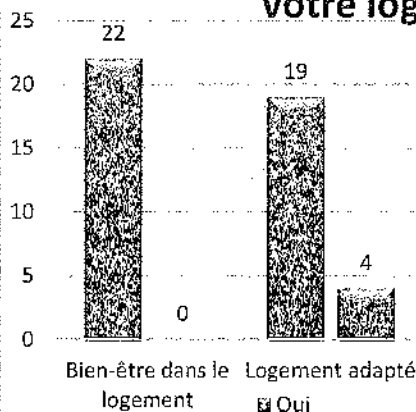
Vous sentez-vous bien chez vous ? Votre logement est-il adapté à vos besoins ?

L'ensemble des résidents disent se sentir bien chez eux.

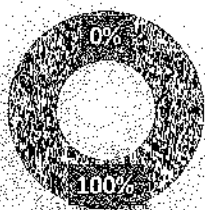
Sur 23 répondants, 83% trouvent leur logement adapté et 17% pensent qu'il ne l'est pas car :

- La douche est trop étroite et dangereuse pour 50%
- Les toilettes sont trop petites pour 17%
- La cuisine est peu fonctionnelle pour 17%
- Le chauffage est trop énergivore pour 16%

Votre logement



Respect de l'intimité



■ Oui
■ Non

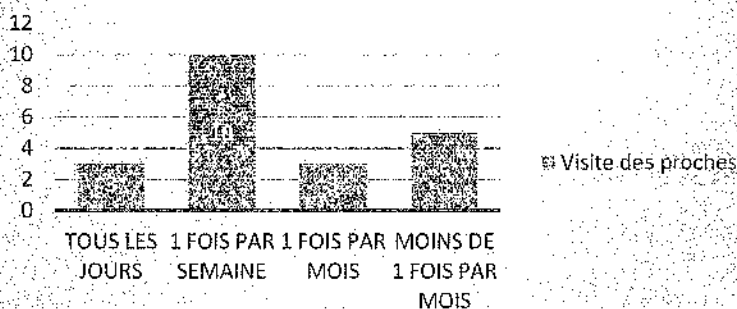
Votre intimité est-elle respectée ?

L'intégralité des répondants estiment que leur intimité au sein de la résidence est respectée.

Recevez-vous la visite de vos proches ?

Parmi 21 répondants, 48% d'entre eux reçoivent la visite de leurs proches une fois par semaine, 24% moins d'une fois par mois, 14% une fois par mois et 14% tous les jours.

Visite des proches



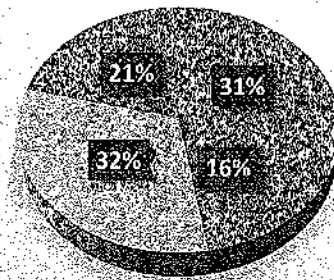
■ Visite des proches

ANIMATION

Participez-vous aux animations proposées ?
32% des locataires participent très peu aux animations que proposent la résidence, 31% y participent toujours, 21% n'y participent jamais et 16% y participent parfois.

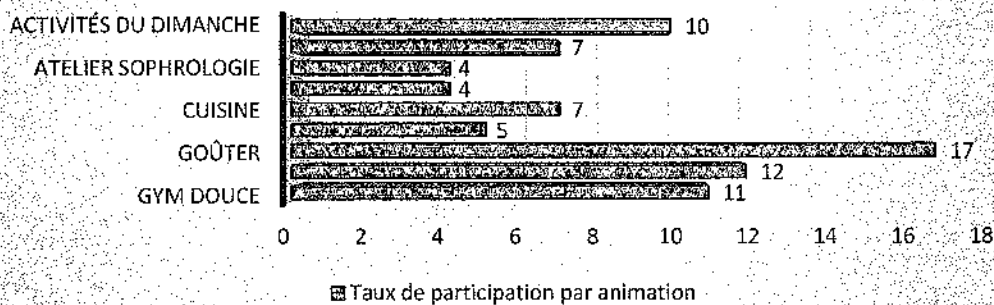
Si oui, lesquelles ?

Participation aux animations

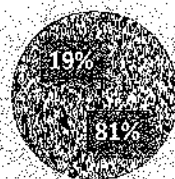


■ Toujours
■ Parfois
■ Très peu
■ Jamais

Taux de participation par animation



Satisfaction sur la diversité des animations



■ Ou
■

Avez-vous suffisamment de choix ?

81% des répondants estiment avoir suffisamment de choix sur les activités proposées par la résidence.

En 2023, un planning avec de nouvelles animations sera mis en place, pensez-vous y participer ?

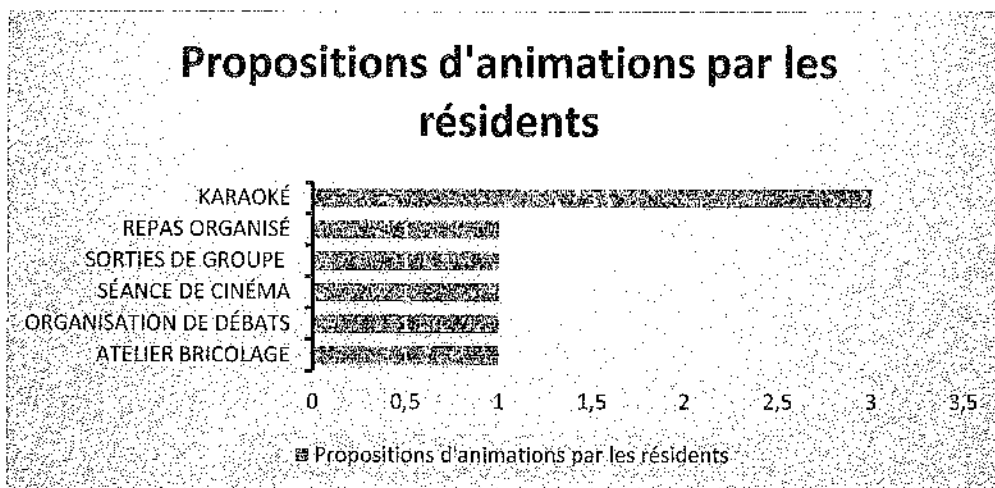
81% des résidents pensent participer aux animations qui seront proposées en 2023.

Taux de participation aux animations 2023



■ Ou
■

Avez-vous des souhaits et des idées d'animations ?



Remarques et suggestions :

Parmi les 10 répondants, 5 nous soumettent des remarques et 5 nous proposent des suggestions :

Remarques :

- 30% signalent un problème d'isolation qui entraîne : une surconsommation d'énergie, une augmentation des charges, ainsi que des nuisances sonores
- 10% trouvent que la salie commune émet des résonances car elle n'est pas assez meublée
- 10% pensent qu'il serait nécessaire d'avoir une meilleure organisation afin de pouvoir gérer au mieux la prochaine canicule

Suggestions :

- 30% souhaitent que la résidence possède une cantine afin de pouvoir se restaurer le midi
- 10% désirent avoir une camionnette à disposition (deux à trois fois par semaine) pour pouvoir aller à leur rendez-vous
- 10% souhaitent qu'il y ait un parking privatif pour les résidents et leurs proches

La PRÉSIDENTE DU CCAS



Anne-Marie PHILIPPEAUX